



PRÉFET DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le 24 mai 2024

80^{ème} Anniversaire du Débarquement : Dispositions de Circulation

5 juin – Saint-Lô - Hommage aux Victimes Civiles

Afin d'assurer le bon déroulement et la solennité de cet événement et de garantir la sécurité de tous, plusieurs mesures de circulation et de stationnement sont mises en place.

Un hub sera mis en place au parc des expositions à Saint-Lô.

En raison de cet aménagement, la circulation risque d'être particulièrement perturbée et dense entre le parc des expositions et le Haras de Saint-Lô. Il est donc recommandé d'anticiper ses déplacements et d'éviter ces axes autant que possible, afin de faciliter la fluidité du trafic.

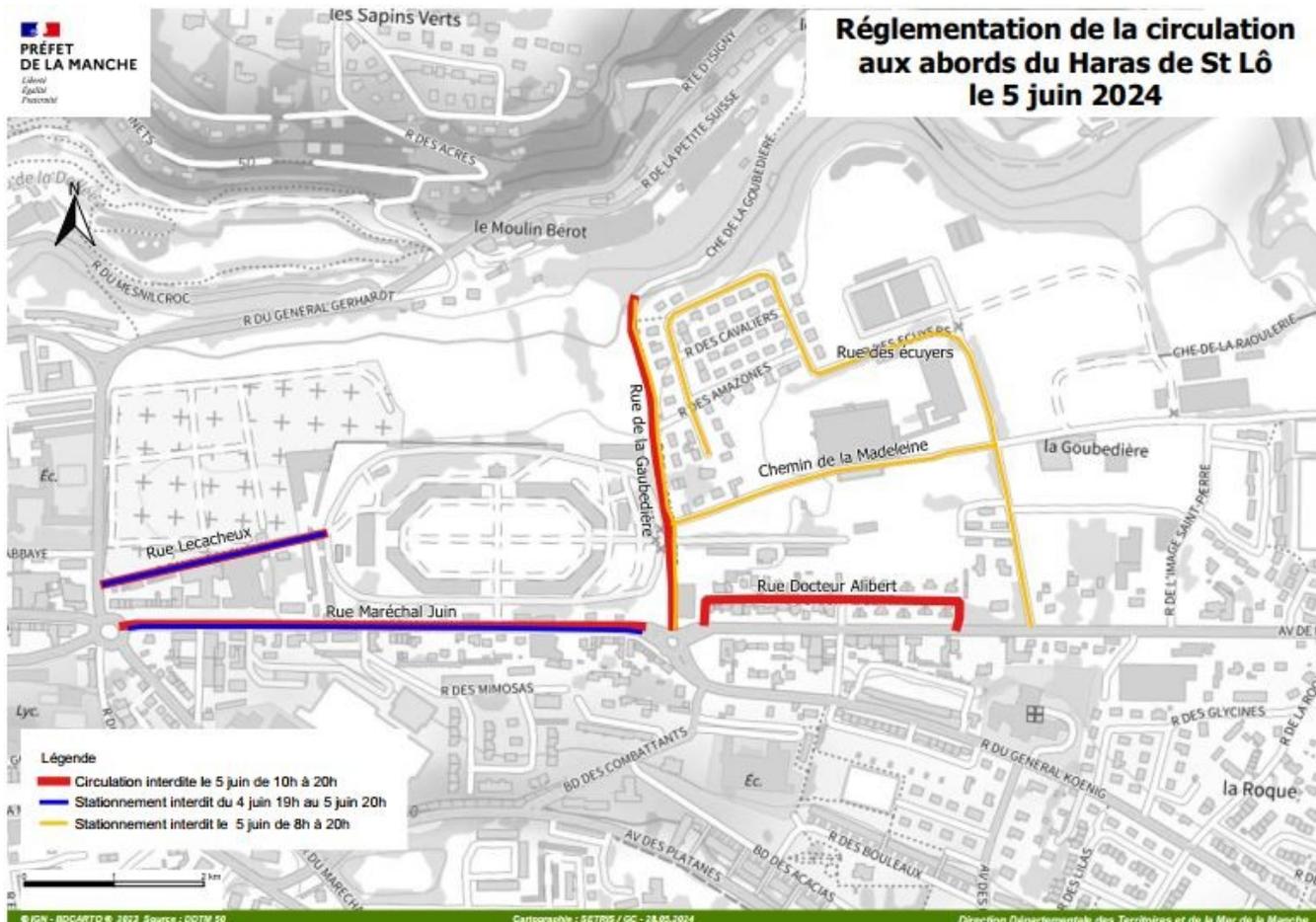
- Stationnement Interdit :

Le stationnement est interdit rue du Docteur-Alibert, rue de la Gaubedière, rue Lecacheux, rue des Écuyers et Chemin de la Madeleine le mercredi 5 juin, de 8 h à 20 h.

Aussi, il sera interdit de stationner rue du Maréchal-Juin du mardi 4 juin, 19h, jusqu'au mercredi 5 juin, 20 h.

- Circulation Interdite :

La circulation est interdite rue du Maréchal-Juin, rue Lecacheux, rue du Docteur-Alibert et rue de la Gaubedière le mercredi 5 juin, de 10 h à 20 h.



6 Juin – Utah Beach

Pour la journée du 6 juin, d'autres mesures de circulation sont mises en place afin d'assurer les transports entre les cérémonies, notamment des vétérans :

Une portion de la RN13 et RN174 sera fermée pour tous les véhicules dans le sens Caen-Cherbourg et pour les poids lourds dans le sens Cherbourg-Caen de 6h00 à 22h00, Il sera interdit de circuler pour les poids lourds entre Saint-Côme-du-Mont et Valognes, dans les deux sens.

Des axes de déviation pour les poids lourds et les véhicules légers sont indiqués sur la carte ci-dessous. Nous invitons les conducteurs qui ne peuvent reporter leurs déplacements à suivre ces itinéraires alternatifs pour minimiser les perturbations.

7 juin - Cherbourg-en-Cotentin-Cérémonie militaire

Il n'y a pas de restrictions de circulation, à l'exception de l'accès à la cité de la Mer qui sera interdit pendant toute la durée de l'événement.

Pour plus de détails sur les conditions de circulation dans les communes organisatrices, veuillez consulter les sites des mairies concernées.

- Sainte-Mère-Eglise : <https://www.saintemereeglise.fr/d-day-80eme-anniversaire-du-debarquement/>
- Sainte-Marie-du-Mont : <https://saintemarielumont.fr/>
- Carentan-les-Marais : <https://carentanlesmarais.fr/>

Fermeture des établissements scolaires les 6 et 7 juin 2024

Considérant l'affluence exceptionnelle attendue lors des manifestations organisées à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du débarquement de Normandie, ainsi que les fortes contraintes de circulation afférentes, il a été décidé de fermer les établissements scolaires des communes de Sainte-Mère-Église et de Sainte-Marie-du-Mont le jeudi 6 juin et le vendredi 7 juin 2024.

Cette décision tient compte de l'impossibilité de garantir l'accès aux établissements scolaires pendant toute la durée des manifestations, ainsi que de la nécessité d'assurer la sécurité des populations dans un contexte de forte mobilisation des forces de sécurité intérieure.

Les établissements concernés sont

- Ecole publique du Manoir, Sainte-Mère Eglise
- Ecole publique de la Colombe, Sainte-Mère Eglise
- Collège public Saint-Exupéry, Sainte-Mère Eglise
- Ecole privée Notre-Dame, Sainte-Mère Eglise
- Ecole primaire publique, Sainte-Marie du Mont